

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 23 mars 2021

N° P209438 - DEC/2

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : Molo Design
1470 Venables Street
Vancouver, BC, V5L 2G7
CANADA

Marque commerciale : KRAFT PAPER FOR MOLO SOFT COLLECTION

Description sommaire :

Composition globale : Papier constituée de pâte recyclée (20%) et ignifugée en surface

Utilisation : Papier souple

Masse : (134 ± 14) g/m² (déterminée par le LNE)

Epaisseur : (0,176 ± 0,018) mm (déterminée par le LNE)

Coloris : Marron

Rapport d'essais : N° P209438 - DEC/2 du 23 mars 2021

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995)

Classement :

M1

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : LIMITEE A 1 AN A PARTIR DE SA DATE DE MISE EN OEUVRE DANS UN BÂTIMENT REGLEMENTÉ (MATÉRIAUX UTILISÉS À L'ABRI DES INTEMPÉRIES)

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P209438 - DEC/2 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages.**

Trappes, le 23 mars 2021



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Romuald GORJUP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 23 mars 2021

N° P209438 - DEC/2

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : Molo Design

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur Proforma n° DEV2100716-V1 du 18/01/2021

Producteur : Molo Design
CANADA

Marque commerciale et référence : KRAFT PAPER FOR MOLO SOFT COLLECTION

Composition globale : Papier constituée de pâte recyclée (20%) et ignifugée en surface

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : Non renseignée

Epaisseur : Non renseignée

Coloris : Marron

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (134 ± 14) g/m²

Epaisseur : (0,176 ± 0,018) mm

Coloris : Marron

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 9/02/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 10/03/2021

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

Sens	Eprouvette 1				Eprouvette 2			
	Vertical	Indifférent			Horizontal	Indifférent		
Coloris	marron				marron			
Masse (g)	14,31				14,46			
Perçement	Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	–				20			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–				2			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	Non				Non			
Distance > 250 mm après 5 min	Non				Non			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	185				225			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–			

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 3				Eprouvette 4				Eprouvette 5				Eprouvette 6				
Sens	Horizontal Indifférent				Horizontal Indifférent				Horizontal Indifférent				Horizontal Indifférent				
Coloris	marron				marron				marron				marron				
Masse (g)	14,46				14,55				14,34				14,51				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	20				20				–				–				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	2				0				–				–				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	Non				Non				Non				Non				
Distance > 250 mm après 5 min	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui				Oui				Oui				Oui				
Longueur détruite/brûlée (mm)	225				220				210				205				Longueur moyenne 215
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–				–				–				Largeur moyenne –

Durée d'inflammation \leq 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)

4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2
Sens	Vertical Indifférent	Horizontal Indifférent
Coloris	marron	marron
Masse (g)	14,21	14,36
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui	
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui	
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non

4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6
Sens	horizontal Indifférent	horizontal Indifférent	horizontal Indifférent	horizontal Indifférent
Coloris	Marron	Marron	Marron	Marron
Masse (g)	14,36	14,19	14,24	14,33
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes et un fluage ou des chutes de gouttes sont observés. Les essais complémentaires de persistance de flamme et de fusibilité ont donc été réalisés.

Trappes, le 23 mars 2021



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.